



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

### PROCES VERBAL N° 11

#### ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 11 janvier 2018

A : 9 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Michel LECONTE.

Membres présents : MM. Jean-François DEPARIS, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

§§§§

#### HOMOLOGATION DES PLATEAUX

##### JOURNEE DU 18 NOVEMBRE 2017

###### Plateaux U7

###### Secteur 4 matin

La Commission inflige une amende de 30€ au FUSC BOIS GUILLAUME pour absence de feuille de liaison et de matchs, après réclamation.

###### Plateaux U9

###### Secteur 7 matin

La Commission inflige une amende de 30€ à l'AS VAL DE SAANE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

###### Challenge U11

La Commission Inflige une amende de 17€ à l'US NORMANVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§



## **JOURNEE DU 25 NOVEMBRE 2017**

### **Plateaux U7**

#### Secteur 7 matin

La Commission inflige une amende de 30€ au F.C. TOTES pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

#### Secteur 4 après-midi

La Commission inflige :

- . une amende de 30€ au SAINT AUBIN UNITED pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ au FC BETHUNE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

#### Secteur 5 après-midi

La Commission inflige :

- . une amende de 30€ à PLATEAU AS pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.
- . une amende de 30€ à VALLEES BOUVAINCOURT PONTS FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

### **Plateaux U9**

#### Secteur 7 matin

La Commission inflige une amende de 30€ au FUSC BOIS GUILLAUME pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

#### Secteur 7 après-midi

Le plateau de BIVILLE LA BAINARDE a été annulé.

#### Secteur 5

La Commission inflige :

- . une amende de 30€ à PLATEAU AS pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ au EU FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ à l'ES AUMALE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

#### Secteur 4 matin

La Commission inflige une amende de 30€ à NEUVILLE AC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

#### Secteur 4 après-midi

La Commission :

- . inflige une amende de 30€ au FC DIEPPE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . inflige une amende de 30€ au CO FONTAINE LE DUN pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.



## **Plateaux U11**

### **Secteur 4**

La Commission inflige :

- . une amende de 30€ à l'US GREGES pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ Au NEUVILLE AC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ CA LONGUEVILLE SUR SCIE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation ;
- . une amende de 30€ à l'ES ARQUES LA BATAILLE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

### **Secteur 5**

La Commission inflige une amende de 30€ à l'US CRIEL SUR MER pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

### **Secteur 7**

La Commission inflige une amende de 30€ à YERVILLE FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

§§§§

## **JOURNÉE DU 9 DECEMBRE 2017**

### **Plateaux U11.**

Ont été annulés les plateaux de : NEUVILLE LES DIEPPE, ISNEAUVILLE, CLERES, BOUVILLE, LES GRANDES VENTES, TOURVILLE SUR ARQUES, OFFRANVILLE, MOTTEVILLE, YERVILLE, PAVILLY, SAINT AUBIN LE CAUF et AUFFAY.

Manque la feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- \* CAILLY
- \* QUINCAMPOIX
- \* MONT-SAINT-AIGNAN
- \* MALAUNAY
- \* HOUPEVILLE
- \* PLATEAU AS
- \* MONCHY-SUR-EU
- \* LONDINIÈRES

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 29 janvier 2018, sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### **Plateau d'EU**

La Commission inflige une amende de 17€ à EU FC pour non utilisation de la feuille de liaison et de match correspondant à la compétition concernée.



### **Plateaux U9.**

A été annulé le plateau de CAMPNEUSEVILLE.

Manque la feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- \* FONTAINE-LE-DUN
- \* FLOCQUES
- \* LONDINIÈRES
- \* BOSCH-LE-HARD
- \* MONTIGNY
- \* VAL DE SAANE

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 29 janvier 2018, sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### **Plateaux U7.**

Tous les plateaux ont été annulés, à l'exception du plateau de DIEPPE réalisé en salle.

§§§§

## **JOURNÉE DU 16 DÉCEMBRE 2017**

### **Plateaux U11.**

Tous les plateaux ont été annulés en raison des conditions météorologiques.

### **Plateaux U9.**

Les plateaux suivants joués en salle sont homologués : AL DEVILLE MAROMME, FC PETIT CAUX et FC GRANDES VENTES.

Tous les autres plateaux ont été annulés en raison des conditions météorologiques.

### **Plateaux U7.**

Les plateaux suivants joués en salle sont homologués : AL DEVILLE MAROMME, FC PETIT CAUX et FC GRANDES VENTES.

Tous les autres plateaux ont été annulés en raison des conditions météorologiques.

§§§§

## **FESTIVAL U13 PITCH - 1<sup>er</sup> tour**

### **Modificatif :**

L'ES JANVAL est qualifiée au détriment du CA LONGUEVILLE SUR SCIE contrairement à ce qui a été écrit dans le Procès-verbal n°8 du 27 novembre 2017.

§§§§

**Prochaine réunion restreinte de l'antenne de Dieppe : Lundi 29 janvier 2018**

§§§§

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



## ANTENNE DU HAVRE

**Réunion restreinte du :** 22 décembre 2017

**A :** 9 h 00

**Lieu :** Antenne du Havre

**Présidence :** M. Raphaël GRIEU

**Membres présents :** MM. Samuel DONDAINE, Ivan FERTE, Damien CROCHEMORE

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

§§§§

## HOMOLOGATION DES PLATEAUX - CHALLENGE U11 ET FESTIVAL U13

### JOURNEE DU 9 DECEMBRE 2017

#### Plateaux U11 - Secteur 3 - Groupe A

La Commission inflige :

- . une amende de 7€ au club BOUCLE DE SEINE pour insuffisance dans la feuille de match ;
- . une amende de 7€ au club de l'ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE pour insuffisance dans la feuille de match.

#### Plateaux U11 - Secteur 2 - Groupe C

La Commission inflige :

- . une amende de 7€ au club de l'AS de SAINT AUBIN ROUTOT pour insuffisance dans la feuille de match ;
- . une amende de 7€ au club de YVETOT AC pour insuffisance dans la feuille de match.

#### Plateaux U11 - Secteur 1 - Groupe C

La Commission inflige :

- . une amende de 7€ au club de l'OH TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la feuille de match ;
- . une amende de 7€ au club de ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la feuille de match ;
- . une amende de 7€ au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour insuffisance dans la feuille de match.

#### Plateaux U11 - Secteur 1 - Groupe A

La Commission inflige :

- . une amende de 5€ au club de ESM GONFREVILLE L'ORCHER pour licence manquante dirigeant ;
- . une amende de 5€ au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour licence manquante dirigeant ;
- . une amende de 5€ au club de AS DE MONTIVILLIERS pour licence manquante dirigeant.

#### Plateaux U11 - Secteur 2 - Groupe C

La commission demande au club de la JS SAINT LEONARD 76 l'envoi la feuille de match manquante, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



### **Plateaux U7**

Rien à signaler.

### **Plateaux U9**

Rien à signaler



## **ANTENNE DU HAVRE**

**Réunion restreinte du :** 1<sup>er</sup> décembre 2017

**A :** 18H00

**Lieu :** Antenne du Havre

**Présidence :** M. Raphaël GRIEU

**Membres présents :** MM. Ivan FERTE, Stéphane BREDEL, David GOSSE, Patrick FONTELLINE, Samuel DONDAINE, Cédric MIEL, Guillaume DHIVERT, Nasr-Eddine RAHO, Damien CROCHEMORE, Pierre COLLETTE, Mickael BUNEL, Raynald LEFRANCOIS, Gilles FOUACHE, Clément LEREHOURS.

§§§§

### **CIVILITES**

#### **Félicitations**

La séance débute par la remise de récompenses à l'attention de Gilles RENEUX et Cédric MIEL reconnus « Bénévoles du mois ». Ces derniers adressent leurs remerciements à l'assemblée, ce qui est apprécié de tous.

#### **Bienvenue**

La Commission est heureuse d'accueillir deux nouveaux membres :

- Jérémy VARIN du club du FC GRUCHET LE VALASSE,
- David DUCHEMIN du club de l'US LILLEBONNE.

Un tour de table est effectué pour permettre à chacun de se présenter.

§§§§

### **POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

Raphaël GRIEU effectue un compte-rendu sur la réunion qui s'est tenue avec Raynald LEFRANCOIS et les Vice-présidents de l'Antenne du Havre le 06 novembre 2017.

Les points abordés furent :

- la propreté des locaux
- les frais kilométriques remboursés : encourager le co-voiturage ou possibilité de déclarer les frais kilométriques réels dans le cadre de la déclaration de revenus ;
- ne pas engager de dépenses pour des achats inutiles ;
- La Coupe du Monde féminine 2019 ;

### **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES**

#### **U7/U9**

Un point est fait sur l'organisation des plateaux U7/U9. La question est posée sur l'organisation de plateaux à 3 équipes au lieu de 4 mais cette proposition ne requiert pas l'approbation de la commission.

Suite aux différentes visites de membres de la commission sur quelques plateaux, l'observation montre que les plateaux se déroulent dans de bonnes conditions vis à vis des nouveaux règlements en général.



Il faut néanmoins rester vigilant sur le nombre d'équipes engagées par plateau, pas plus de 12 équipes par plateau semble être le nombre maximum pour que celui-ci se déroule dans les conditions prescrites par les règlements (dimensions de terrains, occupation des vestiaires).

Une vigilance accrue sera donc nécessaire lors des prochaines réunions de secteurs.

En 2<sup>ème</sup> phase, il y aura au maximum 3 équipes d'un même club par plateau. Il y aura une volonté d'uniformiser ces pratiques sur l'ensemble du District.

### **U11**

En ce qui concerne les plateaux U11, dans l'ensemble tout se passe bien, toutefois, quelques personnes arbitrant le font encore sur le bord de touche alors qu'il est demandé de le faire sur le terrain.

La fin de la première phase aura lieu le 16 décembre 2018.

### **Label**

En ce qui concerne la labellisation, 40 clubs ont fait l'autodiagnostic. Les Personnes formées à la labellisation pourront être accompagnées d'un membre encore non formé. Les évaluations commenceront en Février 2018.

### **Festival U13**

Le 2<sup>ème</sup> tour du Festival U13 aura lieu le 20 janvier 2018, le 3<sup>ème</sup> le 04 février et la finale départementale (5équipes qualifiées sur l'antenne du Havre) aura lieu le 7 avril 2018 sur le territoire de l'antenne de Rouen.

### **Challenge U11**

Le 2<sup>ème</sup> tour du Challenge U11 aura lieu le 03 février 2018, le 3<sup>ème</sup> tour le 21 avril et la finale du District aura lieu le 2 juin 2018 sur le territoire de l'antenne de Dieppe.

### **Journée Nationale des Débutants**

La Journée Nationale des Débutants est programmée au 10 juin 2018.

### **Coupe Futsal**

56 équipes sont inscrites en U13, 29 équipes en U15 et 15 en U18.

### **Service civique**

Romain HERRIER, éducateur U13 à GRUCHET LE VALASSE, est le nouveau service civique du District.

Ses missions consisteront en la réalisation d'un diagnostic et la promotion du PEF, le suivi du Foot Féminin et l'exercice d'une veille sur les clubs en difficulté.

Il viendra aussi se greffer sur les actions existantes telles que la JND ou le Plateau de Noël. Romain pourra intervenir également dans les clubs pour réaliser ses missions. En outre, il sera concerné par le développement du Foot à l'école.

### **FORMATIONS**

Les formations d'Auditeur Label et Formations de Formateur étaient intéressantes. Il serait judicieux de publier la liste des personnes formées pour que ces personnes soient reconnues légitimes lors de leurs passages dans les clubs. Il faudrait également établir une fiche mission pour plus de clarté dans les attendus de ces missions. Le CFF1 à l'ESM GONFREVILLE a accueilli 8 stagiaires du 23 au 26 octobre.

Le module U9 qui avait lieu à l'US CC à lui compté 15 stagiaires sous la houlette de David GOSSE et Cédric MIEL. En ce qui concerne le module U13 d'OCTEVILLE SUR MER, il s'est déroulé les 1<sup>er</sup> & 2 novembre 2017 et réuni 11 stagiaires avec Bouba DEMBELE et Damien CROCHEMORE comme formateurs. Patrick FONTELLINE et Gilles





RENAUX ont quant à eux encadré le Module U7 qui avait lieu le 18 novembre 2017 à OCTEVILLE SUR MER et qui a rassemblé 13 stagiaires.

La certification CFF2 et CFF1 a eu lieu le 06 décembre 2017.

D'autres formations sont prévues courant 2018. Il convient de se rapprocher de l'équipe technique ou prendre les infos sur le site (de la ligue ou du district).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant les fiches de frais, les membres demandent qu'elles soient signées par le Vice-président d'Antenne et transmises ensuite.

### **PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL**

Un point sur les détections U15, U14, U13 est effectué avec les différentes dates à retenir.

§§§§

## **HOMOLOGATION DES PLATEAUX**

### **JOURNEE DU 16 DECEMBRE 2017**

#### **Plateaux U11 - Secteur 1 - Groupe A**

La Commission :

- . inflige une amende de 7€ au club de AS DE MONTIVILLIERS pour licence manquante dirigeant ;
- . inflige une amende de 5€ au club de CSS MUNICIPAUX LE HAVRE pour licence manquante dirigeant ;
- . inflige une amende de 5€ au club de ESM GONFREVILLE L'ORCHER pour licence manquante dirigeant ;
- . demande au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S l'envoi la feuille de match manquante, sous peine de sanction.

#### **Plateaux U11 - Secteur 1 - Groupe C**

La Commission inflige une amende de 5€ au club de l'OH TREFILIERIES NEIGES pour licence manquante dirigeant.

#### **Plateaux U11 - Secteur 1 - Groupe B**

La commission demande au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S l'envoi la feuille de match manquante, sous peine de sanction.

La commission demande au club du HAVRE RC l'envoi la feuille de match manquante, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### **Rappel**

Les clubs sont invités à bien envoyer les arrêtés municipaux sur les antennes de Dieppe et du Havre.

#### **Plateaux U7**

Rien à signaler.

#### **Plateaux U9**

Rien à signaler



§§§§

## **ANTENNE DE ROUEN**

Réunion restreinte du : mardi 2 janvier 2018

**Membres présents** : MM. Michel MONNIER, Vincent ALVAREZ, Michel LEFRANCOIS, Arnaud NUNES.

**Membres excusés** : M. Jacques DOMONT,

**Assistent à la réunion** :

§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale Jeunes et Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### **CONTROLE DES FEUILLES U11**

#### **JOURNEE DU 9 DECEMBRE 2017**

##### **Secteur 6 – groupe A**

Toutes les rencontres ont été annulées pour terrains impraticables.

##### **Secteur 8 – groupe A**

Le plateau du STADE DE GRAND QUEVILLY est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables

La commission inflige une amende de 5€ à SAINT AUBIN FC pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)

##### **Secteur 8 – groupe B**

Les plateaux du STADE DE GRAND QUEVILLY et de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables

La commission :

- . inflige une amende de 10€ au FC ROUEN 1899 pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)
- . inflige une amende de 5€ à l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE et au STADE DE GRAND QUEVILLY pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)
- . inflige une amende de 40€ au GRAND COURONNE FC pour 8 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)



### **Secteur 8 – groupe C**

Le plateau du CO CLEON est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8 – groupe D**

Les plateaux du STADE DE GRAND QUEVILLY et de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8 – groupe E**

Tous les plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

## **JOURNEE DU 16 DECEMBRE 2017**

### **Secteur 6 – groupe A**

Toutes les rencontres ont été annulées pour terrains impraticables

### **Secteur 8 – groupe A**

Les plateaux de l'AS MADRILLET CHT BLANC, du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY et du CO CLEON sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8 – groupe B**

Le plateau de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US GRAMMONT pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)

### **Secteur 8 – groupe C**

Le plateau de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8 – groupe D**

Le plateau de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8 – groupe E**

Tous les plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

§§§§



## **CONTROLE DES FEUILLES U9**

### **JOURNEE DU 9 DECEMBRE 2017**

#### **Secteur 6**

Le plateau de l'ENT. SOMMERY/J3S est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

#### **Secteur 8**

Le plateau du STADE DE GRAND QUEVILLY est homologué.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **JOURNEE DU 25 NOVEMBRE 2017**

#### **Secteur 8**

Le plateau du SAINT AUBIN FC et de MAISON QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

La Commission inflige une amende de 15€ à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour 3 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

## **CONTROLE DES FEUILLES U7**

### **JOURNEE DU 9 DECEMBRE 2017**

#### **Secteur 6**

Tous les plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

#### **Secteur 8**

Les plateaux du STADE DE GRAND QUEVILLY, de l'AS BOUILLE MOULINEAUX et du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

La Commission :

- . inflige une amende de 5€ au CMS OISSEL pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM) ;
- . inflige une amende de 15€ au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour 3 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM) ;
- . inflige une amende de 85€ au FC ROUEN 1899 pour 17 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).



## **JOURNEE DU 16 DECEMBRE 2017**

### **Secteur 6**

Tous les plateaux sont annulés pour terrains impraticables.

### **Secteur 8**

Les plateaux de l'AS BOUILLE MOULINEAUX et de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE sont homologués.

Les autres plateaux sont annulés pour terrains impraticables

La Commission :

- . inflige une amende de 5€ à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM),
- . inflige une amende de 10€ au RC CAUDEBEC pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM) ;
- . inflige une amende de 20€ au FC ROUEN 1899 pour 4 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

§§§§

Prochaine réunion restreinte le lundi 5 février 2018 à 14h30

§§§§

**Le Président de la Commission**

**Michel LECONTE**

**Le secrétaire de la commission**

**Jean-François DEPARIS**

**Le Vice-Président de la Commission,**

**Vincent ALVAREZ**

**Le secrétaire de séance,**

**Michel MONNIER**

**Le vice-président (secteur du Havre),**

**Raphaël GRIEU**

**Le secrétaire (secteur du Havre),**

**Damien CROCHEMORE**